

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 26 Mars

LE CANAL DE KIEL ET LA RUSSIE

« Les fêtes pompeuses qui se préparent à Kiel ne nous enthousiasment guère, nous autres Russes », déclarait naguère un journaliste de Saint-Petersbourg. Et il ajoutait, non sans quelque amertume : « Chacun sait que les deux marines, la russe et l'allemande, se disputent l'empire de la Baltique. Chacun sait qu'elles se jaloussent et s'épient mutuellement. A plus forte raison est-il pénible pour nos officiers et nos marins d'aller féliciter l'ennemi héréditaire pour l'achèvement d'une œuvre éminemment stratégique, et qui doit en temps de guerre décapiter sa force d'agression. »

On peut dire, sans exagération aucune, que ce langage ne serait pas déplacé sous la plume d'un journaliste français, car nous avons, nous aussi, d'excellentes raisons de considérer la création de ce canal comme une œuvre stratégique qui, en cas d'une guerre avec nos voisins d'au-delà du Rhin, leur procurerait de grands avantages et décuplerait leur force d'agression. On peut même ajouter que nous avons plus sujet que nos amis les Russes d'en concevoir de l'inquiétude pour l'avenir, car il n'est pas douteux que les regards et la pensée des Allemands se portent plus souvent vers notre frontière que vers celle de la Russie. Nos vainqueurs ont beau parler de leurs sympathies pour nous et de leur ardent désir de voir la paix se maintenir : tout le monde sait fort bien qu'ils vivent dans une perpétuelle inquiétude et qu'ils ne sont rien moins que rassurés sur l'avenir ; ils ne se font aucune illusion sur le résultat de leurs conquêtes et sur les annexions forcées qui en ont été la conséquence ; ils savent parfaitement qu'en détruisant le vieil équilibre européen, ils ont, par cela même, détruit toute sécurité et créé un *casus belli* permanent,

car toutes leurs manifestations pacifiques ne sauraient nous faire oublier le passé et le démembrement de la patrie.

A Saint-Petersbourg, on ne se fait non plus aucune illusion sur la pensée qui a présidé à la création du canal de Kiel ; il suffit pour en acquiescer la certitude de lire les lignes suivantes extraites du *Journal de Saint-Petersbourg*, qui est l'organe attitré du chancelier de l'empire.

« C'est surtout, écrit ce journal, au point de vue militaire, que le nouveau canal aura une grande importance, et c'est avant tout pour des raisons stratégiques que l'Allemagne en a entrepris la construction. Ses deux ports militaires de Kiel et de Wilhelmshafen seront mis pour ainsi dire en communication directe l'un avec l'autre, au lieu d'être séparés, comme jusqu'aujourd'hui par toute l'étendue du Jutland. Les navires de guerre allemands qui passeront d'une mer à l'autre ne bénéficieront pas seulement d'une économie de temps considérable, mais ils seront désormais à l'abri des hostilités auxquelles ils pourraient avoir à faire dans les détroits danois. »

Et l'article en question énumère en outre les fortifications formidables sous la protection desquelles les deux flottes allemandes de la mer du Nord et de la Baltique pourront se donner la main pour combattre la flotte russe et la flotte française.

Ce qui résulte clairement des lignes qu'on vient de lire, c'est que si la Russie a accepté l'invitation qui lui a été faite d'assister aux fêtes de Kiel, ça été sans enthousiasme et par pure courtoisie et surtout en raison de l'avènement au trône de l'empereur Nicolas II. Plusieurs organes de la presse russe vont même jusqu'à prétendre que si Alexandre III n'était pas mort, les choses se seraient probablement passées tout différemment, et ils appuient leur assertion sur ce fait que le souverain avait refusé d'envoyer des délégués à la conférence de Berlin où l'on devait, disait-on, résoudre le problème ardu de la question sociale.

Il n'est pas sans intérêt, croyons-nous, que l'opinion publique, en France, soit renseignée sur les sentiments qu'ont éveillés, non seulement dans les sphères gouvernementales de St-Petersbourg, mais encore dans les populations du vaste empire russe, la création du canal de Kiel et les fêtes par lesquelles l'Allemagne se propose de célébrer son inauguration.

Il est bon que nous sachions ce que pensent nos amis les Russes, avec qui nous sommes unis par les plus vives sympathies et par la communauté d'intérêts, au sujet d'une fête que l'on considère à Berlin comme devant être l'apothéose de M. de Bismark, devant qui on se propose de faire défiler toutes les marines et que salueront par conséquent tous les pavillons.

Les journaux russes font observer fort à propos à ce sujet, que l'on s'est bien gardé à Berlin de parler de ce détail avant l'acceptation des puissances d'assister à la fête.

Si la personnalité du chancelier de fer n'est pas sympathique à St-Petersbourg, elle ne saurait toutefois produire sur les Russes la même impression que sur nous autres Français. Si l'on se rappelle en Russie que M. de Bismark a constamment lutté contre l'influence russe ; nous, nous n'avons pas oublié qu'il a été l'un des principaux acteurs du drame terrible qui s'est terminé pour nous par des désastres sans précédents et par le démembrement de la patrie.

Ajoutons en terminant que l'on considère en Russie les fêtes de Kiel comme devant être dans la pensée de Guillaume II une réponse aux fêtes de Cronstadt et de Paris.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

Nouveau douzième provisoire

Paris, 26 mars.

Devant l'impossibilité de voter définitivement le budget pour le mois d'avril, le gouvernement déposera demain un projet tendant à l'ouverture d'un quatrième douzième provisoire.

Rose ne répondit pas.

Bock assis près d'eux, regardait la petite Cyprien et lui léchait les mains de temps en temps.

L'enfant souriait comme si elle avait compris que c'était un ami.

Rose reprit.

— Monsieur Mercier, voulez-vous me promettre une chose ?

— Oui, mademoiselle.

— C'est de m'écrire demain matin, ce qui sera advenu du duel que vous venez de m'annoncer.

— Certes, je le veux bien, mademoiselle.

— Vrai ?

— Sur l'honneur.

— Je compte sur votre parole, car sans cela j'irais demain au rendez-vous.

— Que vous ne connaissez pas...

— C'est vrai.

— Vous craignez donc pour lui ?

— Non, fit-elle en prenant la main de son sauveur, mais pour l'autre.

— Ah ! merci, dit Epaminondas.

Et il porta la main de Rose à ses lèvres. La jeune fille rougit légèrement et lui dit en retirant ses mains.

— Souvenez-vous !

— Soyez sans crainte, dit Epaminondas, je vous confie Bock, car il n'est pas utile qu'il vienne demain, avec moi, il vous aime déjà beaucoup, gardez-le pour un jour.

Et le jeune homme reprit le chemin de Paris.

Une heure après il était chez Henri Laborde et tous deux se dirigeaient aussitôt vers la gare du chemin de fer de Lyon, et prenaient leurs billets

Dès qu'il aura été adopté par la Chambre, il sera porté au Sénat, afin qu'il puisse être promulgué le 31 mars.

Dès que le budget normal fonctionnera, les crédits se fondront avec les crédits provisoires.

Vol d'un document

Certains journaux ont signalé comme ayant été volé à la compagnie P.-L.-M., un document relatif aux transports de mobilisations. Le fait se réduit à la perte, pendant le transport, d'un bureau à l'autre, à l'intérieur de la gare de Chambéry, d'un avis-circulaire purement technique.

En raison de son contenu, cet imprimé ne peut donner aucune indication de nature à compromettre les transports militaires, alors même qu'il serait tombé dans des mains malveillantes.

Quoi qu'il ne s'agisse que d'une négligence, l'auteur n'est pas moins activement recherché.

Elections sénatoriales

Les délégués sénatoriaux de l'Hérault, de la Loire-Inférieure et de la Sarthe étaient convoqués pour dimanche dernier. Voici les résultats de ces diverses élections :

LOIRE-INFÉRIEURE

Inscrits, 1,006 ; votants, 994.

M. Le Cour de Grandmaison, ancien député royaliste, 605 voix, élu ; M. Roquien, républicain, 386 ; bulletin blancs, 3.

HERAULT

Inscrits, 851 ; votants, 840.

M. Deandreis, ancien député radical, 323 voix élu ; M. Laissac, ancien maire de Montpellier, conseiller général opportuniste, 221 ; M. Mouliéch, conseiller général, républicain, 157 ; M. Castets, doyen de la Faculté de médecine, maire de Montpellier, républicain, 27.

SARTHE

Inscrits, 892 ; votants, 888.

M. Legludic, député, maire du Mans, opportuniste, 537, voix élu ; général de Verdière, 264 ; M. Le Chevalier, ancien préfet de la Sarthe, 77 ; divers, 10.

Echec à Bismark

Berlin, 23 mars.

Le Reichstag vient de repousser, par 163 voix contre 146, la proposition tendant à adresser des félicitations au prince de Bismark, à l'occasion du quatre-vingtième anniversaire de sa naissance.

pour Brunoy.

Le soir ils couchaient dans cette localité et se séparèrent à la rencontre du lendemain.

XIX

LES DEUX JEUNES FILLES

Le lendemain soir, Rose Gallot recevait une lettre que nous copions pour l'édification du lecteur.

La voici en entier :

« Mademoiselle,

« La rencontre dont je vous ai parlé hier a eu lieu.

« Il faut vous dire que votre Cyprien Delarue le est un coquin. Je le savais déjà, mais j'en suis plus sûr maintenant.

« Voici les faits tels qu'ils se sont passés.

« M. Henri, un de ses amis, moi et son médecin, nous étions à sept heures précises dans le sentier de la Faisanderie, au premier carrefour, à Brunoy. Quelques minutes après, arriva notre adversaire avec ses témoins.

« Chacun avait ses pistolets.

« Le sort désigna ceux de M. Delaruelle pour servir au combat.

« On compta vingt pas, distance à laquelle on devait tirer, et les deux adversaires se placèrent l'un en face de l'autre.

« Il avait été convenu que l'on tirerait chacun trois coups, si avant l'un des combattants n'était pas atteint gravement : M. Laborde, comme offensé, devait tirer le premier. M. Delaruelle tira ensuite à sa volonté.

(A suivre).

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 35

LE CHIEN

DE LA TOUR EIFFEL
Par AUGUSTE VILLIERS

XVIII

DUEL INÉVITABLE

On se battrait au pistolet et à vingt pas, jusqu'à ce que l'un des adversaires soit déclaré hors de combat.

Henri prévint un docteur qu'il connaissait et le pria de les accompagner.

Il écrivit, ce soir-là, une longue lettre à Céline dans laquelle il l'informait de ses dispositions testamentaires en cas de malheur.

Il lui laissait la moitié de sa fortune à la condition de ne jamais épouser Cyprien : il donnait à Epaminondas dix mille francs pour s'établir, puis il faisait différents legs.

Pendant ce temps, Epaminondas avait filé sur Billancourt.

Il avait revu Rose et avait calmé son inquiétude en lui disant que tout allait bien, mais en lui cachant le duel.

Rose, curieuse, avait demandé ce que le jeune homme entendait par « aller bien. »

Alors, Epaminondas s'était enfoncé dans ses réponses, bref, il avait dû déclarer, et il n'en était pas fâché — que Cyprien reniait tout et voulait se

battre avec M. Henri Laborde, pour arriver quand même à épouser Céline Lesbroussard.

— C'est le mariage que, pour vous, je voudrais empêcher, lui dit le jeune homme, car vous l'aimez.

— Moi ! fit-elle naïvement, je n'en sais rien.

— Comment cela ?

— J'ai été surprise. Jamais personne ne m'avait parlé d'amour. Cyprien me plaisait, mais c'était tout. La liberté dont je jouissais, et le désir de l'inconnu ont fait le reste.

— Vous ne l'aimez pas plus que cela ?

— Non. Je dirai plus, depuis son lâche abandon, je le déteste, je n'éprouve pour lui que de la haine.

— Il serait possible ! s'écria Epaminondas joyeux.

— Mais c'est le père de mon enfant, il faut qu'il m'épouse pour donner un nom à ce pauvre être.

— Cela n'est pas rigoureusement nécessaire, insinua le garçon de café. Tout le monde qui a un nom peut le donner, ne vous pressez pas.

— Que voulez-vous dire ?

— Je m'entends. Le plus pressé pour l'instant c'est de rejoindre M. Henri qui va se battre demain.

— Pour moi, pauvre jeune homme !

— Vous n'êtes que le prétexte, mais il se bat pour lui ou plutôt pour l'autre jeune fille... oh ! mais, une belle brune, vous savez, aussi jolie comme brune, que vous comme blonde.

— Ah ! fit Rose en souriant, vous avez remarqué...

Epaminondas devint tout rouge.

— Sans vous offenser, dit-il.

La proclamation du scrutin est accueillie par un tumulte indescriptible. Le président déclare qu'il donne sa démission et quitte aussitôt son fauteuil.

Des applaudissements éclatent à droite et se propagent dans les tribunes. Le tumulte est à son comble.

M. Benningsen félicite le président et dit que le vice-président, M. Buerklin, donnera également sa démission.

M. Richter déclare que le Reichstag se passera de ces deux messieurs.

(Applaudissements à gauche et au Centre).

La loi sur les Congrégations

Voici le texte voté des articles 4 à 11 de la loi de finances concernant les congrégations religieuses :

Art. 4. — Le droit d'accroissement établi par les articles 4 de la loi du 23 décembre 1880 et 9 de la loi du 29 décembre 1884, est converti en une taxe annuelle et obligatoire sur la valeur brute des biens meubles et immeubles possédés par les congrégations, communautés et associations religieuses autorisées ou non et par les autres sociétés et associations désignées dans les lois précitées.

Ne sont pas soumis à la taxe les biens acquis avec l'autorisation du gouvernement, en tant qu'ils sont affectés et qu'ils continuent d'être réellement employés soit à des œuvres d'assistance gratuite en faveur des infirmes, des malades, des indigents, des orphelins ou des enfants abandonnés, soit aux œuvres des missions françaises à l'étranger.

L'exemption sera accordée ou retirée, s'il y a lieu, par un décret rendu en Conseil d'Etat.

Art. 5. — La taxe est fixée à 30 cent. 0/0 de la valeur spécifiée à l'article précédent, pour les congrégations autorisées et les autres établissements et sociétés désignés dans les lois précitées et à 50 cent. 0/0 pour les congrégations non autorisées; elle n'est pas soumise aux décimes, le paiement en sera effectué pour l'année écoulée dans les trois premiers mois de l'année suivante au bureau de l'enregistrement du siège social désigné à cet effet, sur la remise d'une déclaration détaillée faisant connaître la consistance et la valeur des biens.

Art. 6. — Le défaut de paiement dans le délai fixé sera puni d'un demi-droit en sus, lequel ne pourra être inférieur à cent francs.

Un droit en sus est exigible en cas d'omission ou d'insuffisance d'évaluation commise dans la déclaration soumise pour l'assiette de l'impôt.

Art. 7. L'insuffisance d'évaluation peut être établie pour les biens meubles, suivant le mode et dans les formes déterminées par les articles 17 et 18 de la loi du 22 frimaire an 7, et 17 de la loi du 23 août 1871.

Art. 8. — Le privilège accordé au Trésor par l'article 32 de la loi du 22 frimaire an 7 pour le recouvrement des droits de mutation par décès, s'applique à la taxe établie et aux amendes prononcées par la présente loi.

Pour les congrégations, communautés et associations religieuses reconnues, l'action au recouvrement de la taxe sera valablement dirigée contre le supérieur ou la supérieure et, pour celles non reconnues, contre tout membre agrégé à un titre quelconque aux dites congrégations, communautés et associations.

Art. 9. — Les congrégations, communautés et associations religieuses qui, au moment de la promulgation de la présente loi, seront débitrices de droits d'accroissement, auront un délai de six mois à partir de cette époque pour se libérer, sans pénalité, mais à la condition de rembourser au Trésor tous les frais qu'il aurait exposés contre elles.

Elles pourront opter, à cet effet, entre l'application des règles anciennes et celle des règles établies par la présente loi, sans pouvoir toutefois se prévaloir de l'exemption accordée par le paragraphe 2 de l'article 4.

Dans ce dernier cas, la taxe annuelle sera calculée à compter du jour de la naissance de la plus ancienne créance du Trésor et liquidée sur la valeur brute des biens meubles et immeubles, telle que cette valeur aura été déclarée ou constatée pour le paiement de l'impôt sur le revenu, ou, à défaut, au moyen de la déclaration prévue par l'article 5 de la présente loi.

Faute par elles de s'être libérées dans le délai ci-dessus imparti, les congrégations, communautés et associations religieuses devront acquitter, sans préjudice de tous frais exposés, la taxe annuelle calculée comme il vient d'être dit, à compter du jour de l'ouverture de la plus ancienne créance du Trésor. Elles seront, en outre, passibles d'une amende égale à la moitié de la taxe exigible.

Art. 10. — Toutes prescriptions et péremptions en matière de droits d'accroissement à la charge des congrégations, communautés et associations religieuses autorisées ou non autorisées, qui seraient acquises pendant le délai de six mois accordé à ces établissements pour l'option entre l'ancien mode de perception et le nouveau, sont suspendues jusqu'à l'expiration de ce délai

augmenté d'un mois, sans que la signification d'aucun acte interruptif soit nécessaire.

— Art. 11. — Sont maintenues toutes les dispositions des lois antérieures qui n'ont rien de contraire aux articles 4 et 10 ci-dessus.

L'Expédition de Madagascar

Nîmes, 24 mars.

Le général Duchesne est arrivé ce matin par l'express de dix heures. Il a été reçu à la gare par le général Caze et plusieurs officiers, ainsi que par M. Ronzier-Joly, secrétaire général de la Préfecture.

Le général était accompagné de M. du Chatelet, son officier d'ordonnance.

Une foule nombreuse était venue à la gare saluer le général.

Le commandant du corps expéditionnaire a inspecté dans l'après-midi le 40^e bataillon de chasseurs dans ses casernements, ainsi que la batterie montée et la section de munitions qui doivent faire partie de l'expédition.

Demain matin, le général Duchesne passera en revue les troupes en tenue de campagne sur le terrain de manœuvre.

Toulon, 24 mars.

L'Association des Dames françaises vient de faire parvenir plusieurs caisses de lait stérilisé qui partiront la semaine prochaine par la *Brickburn* à l'adresse des troupes de Madagascar.

La Préfecture maritime a donné des ordres pour que leur embarquement se fasse avec précaution.

Le steamer anglais *Brickburn* pourra appareiller vendredi avec les canonnières fluviales.

Port-Louis, 24 mars.

D'après les nouvelles reçues de Tamatave, M. Waller, ancien consul des Etats-Unis à Madagascar, a été jugé en Cour martiale par les autorités françaises pour avoir entretenu des correspondances avec les Hovas.

La Cour l'a condamné à vingt ans de travaux forcés.

La « Ville-de-Metz »

Le transport *Ville-de-Metz*, non affrété par le gouvernement, quittera Marseille avec 3,000 tonnes de matériel et de provisions pour Majunga dont 200 voitures Lefèvre, 1,700 caisses de biscuits, 1,800 fûts de vin, 4,500 pièces de bois pour baraquements, 5,000 caisses de liquide, 2,500 caisses de pommes de terre et 1,500 caisses de cartouches.

La « Ville-de-Marseille »

Le transport *Ville-de-Marseille*, qui transporte du matériel de Marseille à Madagascar, lève l'ancre aujourd'hui.

Dernières inspections

Toulon, 22 mars.

Le colonel d'artillerie Caudolot a visité tous les casernements des batteries et la section de munitions destinées à Madagascar.

Accompagné du commandant Henry, le colonel s'est rendu successivement au petit rang et est monté à bord des vaisseaux *Tarn* et *Panama*; de là il s'est rendu aux casernes de Missiessy. Les hommes ont la permission de sortir en ville et n'ont aucun service à faire. Leur départ de Marseille est toujours fixé au 25 de ce mois.

A la Seyne, en raison des difficultés que rencontre l'arrimage des tranches des canonnières et chalands dans les cales du steamer anglais *Brickburn*, amarré dans les ateliers des forges, le chargement ne s'effectue pas avec toute la célérité désirable.

Un remorqueur de la compagnie Talon, de Marseille, arrivera demain soir sur rade et appareillera probablement dimanche avec le *Bugalet*, contenant le câble pour Madagascar. Ce câble, qui ne mesure pas moins de 25 kilomètres, est embarqué sur le *Bugalet* par une équipe de marins vétérans qui le prend à l'usine et le charge. L'opération est très lente et surtout très difficile.

CHINE & JAPON

Voici à quelles conditions le Japon consentirait à la signature d'un traité de paix. Il réclamerait :

- 1^o La cession de l'île Formose;
- 2^o L'indépendance de la Corée;
- 3^o Le paiement d'une indemnité de guerre par la Chine;
- 4^o La garantie de cette indemnité par le revenu des douanes;
- 5^o L'adjonction de contrôleurs ou commissaires japonais à l'administration des douanes chinoises;
- 6^o Le droit d'occuper militairement, jusqu'au paiement complet de l'indemnité, certains points de la Mandchourie, ainsi que certains ports et places fortes de l'empire chinois;
- 7^o L'entrée de ses troupes à Pékin avant la conclusion de la paix.

Le Japon pense que si son armée n'occupait pas Pékin, son influence serait amoindrie en Chine.

Il tient d'une façon absolue à ce que ses annales mentionnent l'entrée triomphale de ses troupes dans la capitale de l'empire du Milieu.

Le Japon veut cela; mais il reste à savoir si les puissances européennes y consentiront. La Russie, comme on sait, désire s'annexer la Corée, d'où une première pierre d'achoppement. Quant à la garantie du revenu des douanes, l'Angleterre certainement s'y opposera.

Tout porte donc à croire que le Japon réduira ses prétentions.

Aveu d'impuissance

On apprécie très sévèrement le budget qui vient d'être voté par la Chambre.

Voici l'avis de M. Pelletan :

« C'est la première fois que la Chambre envoie au Sénat un budget en déficit. C'est un aveu d'impuissance des plus dangereux. Je m'abstiendrai. »

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Nouvelles militaires

M. le général Combarieu, commandant la 65^e brigade d'infanterie, est arrivé dimanche à Cahors.

Lundi, il a inspecté le 1^{er} bataillon, aujourd'hui et demain il inspectera les 2^e et 3^e bataillons.

Jeudi, revue d'ensemble du 7^e régiment d'infanterie en tenue de campagne sur la place Thiers.

Au 7^e de ligne

M. Ferry, colonel, commandant le 66^e régiment d'infanterie, passe au commandement du 7^e régiment de la même arme.

M. Vialleix, lieutenant au 7^e de ligne, est nommé capitaine au 11^e, à Montauban.

Conseil départemental

Le conseil départemental de l'enseignement primaire se réunira le 28 mars prochain, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1^o Récompenses honorifiques aux institutrices et institutrices. — 2^o Le Roc, directeur de l'école mixte de Nadailac. — 3^o Cézac et Lascazanes, modification des circonscriptions scolaires. — 4^o Gourdon, école de section : création et transformation. — 5^o Miers, création d'une classe enfantine. — 6^o Cahors, appropriation d'une école de filles. — 7^o Reilhaguet et Saint-Cirq-Madelon, secrétariat de mairie.

Pour les pauvres

En vue de débayer le terrain sur lequel va être construit la bibliothèque de la ville, on a commencé à abattre les arbres situés sous le mur qui soutient la terrasse du lycée.

Au lieu d'envoyer pourrir dans quelque coin des bâtiments communaux les gros ormeaux qu'on déracine, ne serait-il pas préférable de les distribuer aux pauvres ?

Si l'on suivait notre conseil, on se débarrasserait ainsi de matériaux encombrants et l'on ferait grand plaisir à des malheureux qui manquent de bois et se font traduire parfois en police correctionnelle, pour s'être livrés au pillage faute de l'argent nécessaire à l'achat de quelques fagots.

Postes et télégraphes

M. Eugène Laborie, de Lauzeral, commune de Bagnac, commis des postes et télégraphes (ligne du Sud-Ouest), est nommé au bureau de Figeac, en remplacement de M. Albert, à partir du 1^{er} avril.

Gendarmerie

M. Murger, commandant de gendarmerie, 17^e légion bis, a passé hier lundi la revue des brigades de gendarmerie dans la cour de la caserne.

Juste réclamation

A propos de la loi que le Sénat discute en ce moment, sur les enfants naturels, on fait observer qu'il n'y a aucun droit à payer pour les actes de naissance, tandis qu'il faut payer 3 fr. 75 pour l'acte de reconnaissance d'un enfant naturel par acte de mariage, et 9 fr. 37 1/2 pour l'acte de reconnaissance autrement que par acte de mariage.

Il nous semble que le devoir de l'Etat est de favoriser le plus possible la reconnaissance de l'enfant; que l'on supprime donc cet impôt qui, dans certaines situations, constitue un obstacle. Dix francs, pour une mère, cela représente souvent quatre ou cinq journées de travail.

Exposition artistique

Au nombre des exposants du Salon organisé à Toulouse par l'Union artistique, nous sommes heureux de trouver le nom de M. Delpérier, de l'Ecole des beaux-arts, qui a envoyé à la section de sculpture une *Femme au violon*, un *Arlequin* et une *Colombine*.

On se souvient que M. Delpérier est l'auteur de deux bustes très remarquables, l'un, celui de M. Malinowski, fondateur de la Société des Etudes du Lot, l'autre de Mme Jules Many, femme de l'ancien chef de cabinet du ministre du commerce.

M. DE BLAVIEL

La *Revue religieuse* a reçu de l'Evêché le communiqué suivant :

Il a paru, il y a quelque temps, dans l'*Express du Midi*, un article où, à côté des éloges donnés à M. de Blavier, et auxquels tout le monde ne pouvait qu'applaudir, se trouvaient des insinuations malveillantes vis-à-vis de Mgr l'Evêché. Monseigneur ne crut pas devoir les relever, s'en rapportant à son clergé, qui connaît depuis assez longtemps ses procédés à l'égard de ses prêtres, pour en faire bonne justice.

Mais la *Croix du Lot* ayant reproduit l'article de l'*Express*, et lui attribuant une importance toute particulière parce que, dit-elle, il est facile d'y découvrir la main d'un confident intime, il devient nécessaire de rétablir la vérité des faits.

Vers la fin de l'année dernière, M. de Blavier écrivit à Monseigneur que son état semblait lui interdire l'exercice de ses fonctions et il lui demandait de se retirer, allant jusqu'à indiquer le lieu et les conditions de sa retraite dans un diocèse voisin. Monseigneur ne crut pas devoir accueillir alors cette demande; mais cependant, en vue de cette éventualité, il voulut consulter son vicaire général sur le choix d'un successeur, et le nom de celui-ci eut ses sympathies et son approbation.

Plus tard, l'état de M. de Blavier ne s'améliorant guère et les embarras administratifs se faisant de plus en plus sentir, la question d'un remplacement fut de nouveau formulée, et Monseigneur ne put que s'y résoudre, en exprimant à M. de Blavier la peine qu'il en éprouvait. En retour, M. de Blavier écrivit à Monseigneur, le 20 février, que ce n'était pas sans douleur qu'il voyait s'accomplir une telle séparation, mais qu'il avait toujours compris qu'il serait bien difficile de tout concilier. M. de Blavier, qui avait demandé son remplacement, savait donc que Monseigneur s'était résigné à lui donner un successeur, il connaissait son nom et il approuvait le choix. Voilà les faits dans toute leur vérité.

Ce qui est également vrai, c'est que le Décret, qui agréait la nomination de M. Laporte, ayant été rendu bien plus tôt qu'on ne s'y attendait, un journal eut connaissance de ce Décret le jour même où il était parvenu à Cahors, et s'empressa de le livrer au public, avant même que Monseigneur eût le temps de prévenir M. de Blavier. C'est ainsi que M. de Blavier apprit par ce journal que la nomination de son successeur était agréée.

Et maintenant, Monseigneur est heureux de voir qu'un grand nombre de prêtres partagent les regrets que lui cause la retraite de son vénérable vicaire général; mais il ne saurait permettre à des sentiments peu avouables de se produire pour dénaturer ses actes et accuser presque sa loyauté.

Voici les passages de l'article de l'*Express du Midi*, qui font l'éloge du vénérable M. de Blavier, éloge auquel nous nous associons complètement :

Nous n'avons pas appris sans une vive émotion la mise à la retraite du vénérable M. de Blavier vicaire général du diocèse de Cahors depuis plus de quarante ans.

Il nous eût été bien doux de le conserver à notre tête, pour profiter le plus longtemps possible de sa direction et de ses exemples. Nous pourrions en appeler en particulier aux vétérans du sacerdoce et aux habitants de Cahors, de tous les rangs de la société, bien sûr de n'être pas contredits.

Nos cœurs le suivront dans sa retraite et seront fidèles à lui porter le tribut de respect le plus profond et de l'affection la plus filiale.

Encore jeune, il s'est consacré au service de Dieu, mettant à néant les plus chères espérances que sa noble famille avait formées sur lui. Dès l'enfance, ne s'était-il pas épris des plus belles vertus? Nous savons avec quelle ardeur il en poursuivit l'acquisition, sans se démentir un seul instant.

Les séminaires de Montfaucon, de Cahors et de Saint-Sulpice l'avaient remarqué pour sa piété et son application, pour ses talents et sa modestie.

Il ne tarda pas à être chargé de la chaire de philosophie. Là, il fit revivre les exemples de M. Derrupé, de sainte mémoire, et bientôt il devint son collègue comme vicaire général.

C'était en 1854, un prélat pieux, Mgr Bardou, gouvernait alors l'église de Cahors. Pénétré de l'importance du choix des ecclésiastiques destinés aux postes les plus élevés, il se faisait un scrupule de ne confier ces postes qu'aux sujets joignant à la capacité une vertu plus éminente. C'est ainsi que M. de Blavier mérita d'être distingué. Depuis cette époque, il est demeuré la lumière placée sur le chandelier de notre église et il y a jeté un rare éclat.

Il fallait voir le descendant du député des Etats généraux avec son humble mise, logé et vêtu comme un pauvre! Quelle austerité dans sa couche! Dur à lui-même, il a eu des trésors d'indulgence pour les autres; avare du temps, il a su le prodigier lorsqu'il s'agissait de rendre quelque service.

Ami sincère et dévoué des pauvres, il a poussé aussi loin que possible la frugalité de sa table pour grossir leur part. Ainsi les miséreux se sont partagés, avec les œuvres catholiques, toutes les ressources de son traitement et de son patrimoine.

Pour l'indigent, il s'est montré constamment un père toujours accessible et toujours bienveillant.

A l'exemple du Divin-Maitre, on l'a appelé l'ami des pêcheurs. Tous les malheureux, en effet, fussent-ils coupables, étaient assurés d'un accueil paternel, et l'on ne savait ce qu'il y avait de plus admirable en M. de Blaviel, de sa longue carrière, sans tache et pleine de mérites, ou de cette inépuisable miséricorde.

Son savoir et sa piété auraient suffi à illustrer son nom. Commencée à 4 heures du matin, sa journée se partageait invariablement et sans relâche entre le travail et la prière. Aussi était-il un vrai savant — dans toute l'acception du mot — un de ces savants qu'on ne remplace pas de longtemps dans un diocèse. Homme de foi et d'œuvres, combien il était édifiant à l'autel, et quelle joie pour lui de remplacer quelque humble desservant malade et de prêcher en langue vulgaire dans les églises des plus modestes villages!

Homme de caractère autant que de doctrine, il est resté intransigeant pour la défense de la vérité intégrale. On dira, sans doute, un jour, avec quel mérite et quelle abnégation il s'est fait honneur de servir la vérité en tout et partout.

Bal de Charité de l'Hôtel de Ville

Voici le compte rendu des recettes et dépenses du bal de charité organisé dans les salons de l'Hôtel de ville.

Recettes :	
1° Cotisations.....	2.110 >
2° Cagnotte.....	200 >
3° Vestiaire.....	37 >
4° Vente des carnets du bal.....	14 >
Total.....	2.361 >
Dépenses diverses.....	
	961 >
Reste net.....	1.400 >
Qui ont été répartis de la manière suivante :	
1° Bureau de bienfaisance.....	1.000 >
2° Hospice.....	250 >
3° Société de St-Vincent-de-Paul.....	100 >
4° Ouvroir de St-Georges.....	25 >
5° Ouvroir de la rue de la Mairie.....	25 >
Total égal.....	1.400 >

Retour du Congo

Le paquebot de la compagnie des Messageries maritimes Congo, commandant Rossignol, venant de la Plata, est entré avant-hier en rivière de Garonne, ayant à bord 98 passagers parmi lesquels notre compatriote M. Antoine Deloncle, directeur de l'intérieur au Congo.

Inspection des viandes

M. Pagès, inspecteur des viandes de boucherie, a fait enfouir hier, un porc du poids de quatre quintaux environ, reconnu impropre à la consommation.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 11 mars

Présidence de M. Daynard

Au nom de M. l'abbé Taillefer, M. Greil donne lecture d'un acte extrait des minutes de M. Pons, notaire à Lauzerte (classe de Fournier 1672) et relatif aux taxes imposées aux communautés de St-Pantaléon, pour l'entretien d'un régiment pendant la Fronde en 1681.

Le même sociétaire communique le numéro d'un journal publié dans la Corrèze (10 février 1895), renfermant une longue notice généalogique sur la famille du maréchal Canrobert.

M. Daynard lit une pièce en langue vulgaire ancienne, semblant remonter au Moyen-Age.

M. le Secrétaire général termine la lecture de la monographie de la commune de Durban par M. Cros instituteur.

L'électricité en 1900

Sous ce titre, nous lisons dans le *Figaro*, du 13 mars courant, un intéressant compte rendu du banquet que le syndicat des électriciens a offert à M. Alfred Picard, commissaire général de l'Exposition universelle de 1900.

L'éminent commissaire général, a interpellé, a parlé non-seulement en savant, mais en lettré, et, ajouterons-nous, en bon Français, soucieux de maintenir intactes toutes les gloires de la Patrie.

M. Alfred Picard a d'abord rappelé à ses hôtes avec quelle triomphale rapidité la Fée Electricité avait, en moins de quarante années, assuré sa souveraineté dans le domaine de la science. C'était, à l'Exposition de 1855, une enfant; en 1867,

en 1878, une jeune fille à peine; en 1889, elle se révélait enfin « grande personne » et nous la vîmes s'installer au Champ de Mars avec quelque éclat... Dans cinq ans, nous devons saluer en elle la Reine de l'Exposition.

Aussi bien, est-ce royalement nous annonce M. Picard, qu'elle y sera installée : au premier plan de cette installation figurera l'Exposition rétrospective de l'Electricité où l'on admirera les prodiges dont est remplie l'histoire de cette science, gages des conquêtes futures.

La France sera brillamment représentée dans cette galerie avec les travaux de ses savants et de ses inventeurs, des Biot, des Ampère, des Arago, pour l'électro magnétisme et l'éclairage, des Bourseul pour la téléphonie.

Nous sommes particulièrement heureux de relever dans cette liste d'illustrations scientifiques un nom bien connu dans le Lot, celui de M. Charles Bourseul, ancien directeur des postes et télégraphes, qui a laissé dans l'administration du département d'excellents souvenirs. M. Charles Bourseul, à qui ses beaux travaux sur le télégraphe et le téléphone ont valu la croix d'officier de la Légion d'honneur et l'estime du monde savant, est devenu par adoption notre compatriote. Il habite avec sa famille la coquette ville de St-Céré.

M. Bourseul, dit l'*Indépendant du Lot*, est le père de Mme Bourget, notre très dévouée directrice de l'école supérieure des filles et beau-père du sympathique professeur de notre école supérieure de garçons.

La misère

Une fille-mère du faubourg Labarre, à la suite de ses couches, est morte faute de soins et abandonnée de tous, même des siens. Les employés des pompes funèbres ont même refusé de porter sur le corbillard le cercueil de la malheureuse; des voisins ont dû accomplir cette triste tâche.

Les pickpockets

Depuis quelque temps les foires de notre département sont exploitées par d'audacieux pickpockets qui pratiquent toujours avec succès les vols à l'américaine.

Hier encore à la foire de Vayrac, M. François Gane, propriétaire à Martel, a été allégué de son portefeuille contenant 750 francs. Les poches de son paletot avaient été coupées. Le même jour on a dérobé à Mme Ferrier, de Bétaille, son porte-monnaie contenant une vingtaine de francs. Enfin, M. Pierre Arène, propriétaire à Dégagnac, qui était à la foire de Gourdon, a été victime également d'un vol à la tire; mais cette fois le voleur a pu être arrêté. C'est un nommé Henri Meyer, marchand ambulancier, né à Paris en 1863. Il a été trouvé porteur d'une certaine somme d'argent, d'un couteau catalan et de quatre montres.

Gourdon

Favorisée par le beau temps, notre foire de la Mi-Carême a été superbe. Beaucoup de bétail sur nos marchés; et quoique le cours sur les bœufs gras soit sensiblement à la baisse, il s'est traité suffisamment d'affaires.

Comme toujours, nous avons à signaler la présence de quelques pickpockets.

Samedi soir, vers quatre heures, M. Tocavens fils, âgé de trente-deux ans, demeurant à Mont-Saint-Jean, près de Gourdon, s'est suicidé en se tirant un coup de fusil dans la bouche. La mort a été instantanée. Depuis quelque temps ce malheureux ne jouissait pas de la plénitude de ses facultés mentales.

Un concours de greffage aura lieu à Gourdon le jeudi 25 avril, à une heure du soir, dans le jardin de l'école communale de garçons. 1^{re} prime, 35 fr. 2^e 27 fr. — 3^e 22 fr. — 4^e 18 fr. — 5^e 15 fr. — 6^e 12 fr. — 7^e 9 fr. — 8^e 7 fr. — 9^e 5 fr. — Total, 150 fr.

Pourront seuls être admis à concourir les agriculteurs domiciliés dans l'arrondissement.

Les concurrents doivent adresser leurs demandes, avant le 15 avril prochain, à M. Drouhault, professeur départemental d'agriculture à Cahors, rue Feydel.

Chacun d'eux recevra un égal nombre de souches à greffer et sera libre d'employer le mode de greffe, de ligature et d'engluement qu'il préférera.

Il sera tenu compte, dans les appréciations du Jury, de la simplicité du procédé, de sa rapidité et de la proportion des reprises.

La proclamation des prix ne se fera que lorsque le Jury aura pu vérifier les succès obtenus par chaque concurrent, elle aura lieu à Gourdon, à la mairie de cette ville, le 6 octobre 1895.

Souillac

Mme de Verninac, veuve de l'amiral Raymond de Verninac, ancien gouverneur des Indes françaises à Pondichéry, vient de décéder à Souillac. On sait que c'est l'amiral de Verninac qui transporta à Paris avec l'ingénieur Lebas, l'obélisque

de Louqsor. Leurs noms sont inscrits sur le monument de la place de la Concorde.

Montcuq

La foire du 22 mars a été très belle. Un temps splendide a amené une grande affluence de personnes et a considérablement augmenté le chiffre des affaires.

Voici les cours qui se sont pratiqués sur le marché :

- Espèce bovine, 750 paires, vendu 300 paires, de 400 à 1,200 fr.
- Veaux, 35 paires, vendus 0 fr. 85 le kilo.
- Espèce ovine, 640 paires; cours lent.
- Moutons gras, vendus 0 fr. 75 le kilo.
- Porcs gras, 80 vendus 47 fr. les 50 kilos.
- Porcelets, 250, vendus de 25 à 50 fr.
- Volaille, 280 paires, vendues 0 fr. 65 la livre.
- Enfs, 60,000, vendus 0 fr. 50 la douzaine.
- Halle aux grains — Blé, 115 hectolitres à 14 fr. 50; maïs, 105 hectolitres à 9 fr.; avoine, 25 hectolitres à 9 fr.; pommes de terre, 50 hectolitres, 3 fr. 50; prunes pour boisson, 30 quintaux vendues 6 fr. le quintal; luzerne, 8 hectolitres à 10 fr.

Saint-Céré

Mardi dernier, dans l'église Ste-Spérie, ont été célébrées les obsèques de Mme de Lamaze, femme du conseiller général du canton de Saint-Céré.

Mme de Lamaze a succombé aux atteintes d'une longue maladie, supportée avec une résignation et une patience chrétiennes qui ne se démentirent jamais... Sous des dehors simples et modestes, sous des apparences un peu froides, elle cachait un esprit ouvert aux choses sérieuses et pratiques, un jugement très sûr et un cœur capable des plus beaux dévouements.

Aussi emporta-t-elle dans la tombe la reconnaissance d'un grand nombre, l'estime et les regrets de tous.

Nous prions M. de Lamaze et sa famille de vouloir bien agréer, en cette douloureuse épreuve, l'expression de nos respectueuses condoléances.

GRAND CIRQUE BUREAU

Un de nos confrères très estimé, de Montauban, se plaint avec juste raison de ces esbrouffeurs qui, sous le titre pompeux de CIRQUE AMÉRICAIN ou autre, passent vingt-quatre heures dans une ville, font grand tapage, drainent l'argent des badauds et s'enfuient au plus vite, parce qu'ils savent très bien qu'à une 2^e représentation, le public leur ferait payer cher leur duperie.

« Beaucoup de bruit pour rien, dit le *Courrier de Tarn-et-Garonne*. Ce n'était pas la peine de faire cavalcades sur cavalcades pour tromper le public de cette façon. Pas un exercice qui sortit de l'ordinaire. Il est désastreux que des étrangers, des Américains, viennent enlever plusieurs milliers de francs à la ville sans y laisser un sou. Le public devrait un peu se méfier de ces exhibitions à grand fracas, qui promettent beaucoup, ne donnent rien, et quittent la ville au galop de crainte d'être hués et sifflés par la population. Espérons que ce sera une leçon. »

Bien mieux vaut moins de bruit et plus de talent.

C'est ainsi que le Grand CIRQUE BUREAU, installé depuis quelques jours à Cahors, sans grand fracas, attire tous les soirs la foule par la variété de ses exercices. C'est plaisir de voir l'agilité des charmantes écuyères, d'ouïr les scènes musicales des clowns, les évolutions si hardies des équilibristes. Ce sont des séances charmantes, en un mot, où tous les artistes se comportent vaillamment aux applaudissements des nombreux spectateurs émerveillés.

Conférence aux Variétés

La conférence socialiste remise comme les marchandises qui cessent de plaire, dans la salle des Variétés, a eu lieu hier au soir, devant 250 personnes.

Ce n'est plus, comme on voit, l'auditoire nombreux du théâtre resplendissant; nous y remarquons cependant quelques personnalités bien capables, si elles le voulaient bien, de tenir tête aux apôtres bruyants de l'idée socialiste.

Cependant MM. Turot et Baudin ont pu développer leurs théories sans s'attirer de réplique sérieuse. Ce qui n'aurait pas eu lieu sûrement, s'ils avaient émis quelque idée nouvelle dans ce genre de discussion; Mais les lieux communs ordinaires ont pu se donner libre carrière, sans faire départir les bien pensants, de leur mutisme voulu. C'est à peine si M. Pinchenat a élevé la voix pour la défense des idées d'ordre. Espérons qu'il en sera autrement, le jour où il faudra décidément combattre l'invasion rouge. Il est vrai qu'il sera peut-être trop tard, ce jour-là....

En attendant, félicitons M. le Maire de Cahors, d'avoir opposé une digue à l'invasion des sans-patrie, en leur refusant carrément les édifices publics pour leur propagande jusqu'ici trop officiellement encouragée.

THÉÂTRE DE CAHORS

Nous avons juste le temps de signaler aujourd'hui le succès énorme de la troupe Pras, dimanche dernier, avec la pièce quercynoise *Les Châtelains de Roussillon*.

Nos excellents artistes ont fait enfin une bonne recette. Nous nous en réjouissons pour ces braves gens et nous voudrions qu'il en fût souvent ainsi.

Spectacle du 29 mars

Vendredi prochain, la Tournée Lamy nous donnera une représentation de

Tête de Linotte

ET
LA GRACE DE DIEU

La Pharmacie populaire et commerciale

Rue de l'Hôtel de Ville, à Cahors, créatrice de la Pharmacie à prix réduit, est la seule qui donne des médicaments de choix à 50 0/0 au-dessous du tarif de la région.

FAITS DIVERS

Les guêpes

On se souvient de la véritable invasion de guêpes à laquelle nous avons été en proie l'an dernier et dont l'hérédité nous menace encore cette année.

Ces vilaines bêtes ont dévasté nos vignobles et douloureusement piqué leurs cultivateurs avec leurs dards venimeux; quelques accidents graves en sont résultés. Prenons donc nos précautions à l'avance.

Voici ce que nous communiquons, à ce sujet, un de nos lecteurs, homme de science et d'expérience, et nous nous empressons d'enregistrer sa communication en vertu de l'adage rempli de sagesse : *principiis obsta*.

Quand on est piqué par une guêpe, il faut prendre au plus vite un charbon enflammé ou un fer chauffé au rouge, ou même, à défaut, un cigare allumé et l'approcher le plus près possible de la piqûre, de façon à sentir une chaleur intense, mais sans aucune sensation de brûlure.

Dès que la chaleur se fait sentir, la douleur se calme, cesse même complètement et ne reprend que si l'application n'a pas été suffisamment longue. Il faut alors recommencer. En moins de dix minutes, on est généralement guéri de la piqûre d'une guêpe. Il ne se produit pas d'enflure et il n'y a aucune espèce de suites.

On peut employer ce moyen pour guérir toutes les piqûres venimeuses, comme celles des moustiques, des abeilles et même, dans les pays chauds, celles des scorpions et des cent-pieds. Il n'y a de contre-indicateur que dans le cas où la chaleur pourrait nuire à certains organes délicats.

À défaut de médecin, d'antiseptique ou d'un traitement scientifique, peut-être pourrait-on essayer ce moyen dans le cas de piqûres de mouches charbonneuses, dont le virus serait détruit à 55 degrés.

On sait que des physiologistes français ont trouvé récemment que la morsure de la vipère se guérissait par des procédés analogues.

— Je n'ai jamais senti mon estomac, ni pendant la digestion, ni à aucun moment de la journée, disait un beau vieillard dont la santé faisait l'admiration de tous. — Parbleu, répondait son médecin, depuis trente ans, je lui recommande de manger chaque matin un potage au lait avec du Tapioca Rils.

Je ne pouvais plus travailler par suite de maladie, et j'ai été guéri par les Pilules Suisses, voilà les expressions qu'on retrouve presque à chaque page du recueil des 1,000 attestations Pilules Suisses. Demandez cette brochure dans les pharmacies.

Le journal *l'Eclair*, du 8 novembre 1894 dans un article sur Madagascar, donne un bon conseil aux organisateurs de l'expédition projetée. « Qu'on emporte, dit-il, de grandes provisions de quinine pour arrêter les fièvres. » Qu'on se munisse, ajoutons-nous, de *Capsules de Quinine Pelletier*. Ces capsules, de la grosseur d'un pois, pourront toujours se trouver dans la poche du soldat sans être altérées par la chaleur ou l'humidité.

Dans tous les cas où les pectoraux sont utiles, et notamment contre les rhumes, toux d'irritation, grippe ou influenza, catarrhe, bronchite, emphysème, il n'est pas de médicaments plus recommandables que le *Sirup de Regnaud* et la *Fête Regnaud*. Par leur saveur exquise et leur constante efficacité, ils méritent d'être placés au premier rang des préparations du même genre.

MIRABEL (T.-et-Garonne)

Les *Pilules Gicquel* sont de vrais talismans, tant est subit et inattendu l'heureux effet qu'elles produisent! Depuis que j'en fais usage : plus de maux de tête, plus de points dans le côté, plus de douleurs dans les reins, estomac et ventre libres; digestions et sommeil parfaits.

Signé : V. Long, Presbytère de Mirabel.

Agence ROBERT

Bureaux 12, Rue Darnis, CAHORS

Office spécial de recouvrements litigieux et de poursuites judiciaires — Représentation aux faillites — Renseignements commerciaux — Contentieux — Représentation devant les Tribunaux de Commerce et de paix — Références de 1^{er} ordre.

ÉTUDE

de M^e Auguste MAZIÈRES, avoué à Cahors
rue du Portail-Alban, n^o 10

ASSISTANCE JUDICIAIRE. — DÉCISION DU BUREAU
DE CAHORS DU 8 FÉVRIER 1894

EXTRAIT

D'UNE
demande en séparation de biens

En vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Cahors, en date du dix-huit mars mil huit cent quatre-vingt-quinze, et par exploit de M^e Cros, huissier à Castelnau, en date du vingt-trois mars de la même année, la dame Chazarenc Marie-Jeanne, sans profession, épouse du sieur André Bousquet, propriétaire, domicilié à Vers, commune de Castelnau-Montatratier, a formé contre son dit mari une demande en séparation de biens. — Elle a constitué M^e Mazières pour son avoué près ledit tribunal.

Fait à Cahors, le vingt-trois mars mil huit cent quatre-vingt-quinze.

L'Avoué poursuivant,
MAZIÈRES.

Bibliographie

SAINT-NICOLAS. — 10^e année. — Sommaire du 21 mars 1895 : Le quadrille hongrois (Eud Dupuis). — Le capitaine aux pieds nus (S. Blandy). — Toto robinson (Eymery). — Le dernier des lions par Eug. Mouton). — Mars (E. Causé). — Les Marins de la Garde (J. Lemaire). Boîte aux lettres — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par G. Cain, Ed. Zier, E. Morin, A. Vimart, E. Causé Job, Gaillard, etc. Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

LA NATURE. — Bureaux à la librairie G. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du 23 mars 1895 : Le général de Nansouty : Gaston Tissandier. — Un moulin à vent gigantesque : X. W. —

Ruptures de poches d'eau des glaciers : E.-A. Martel. — Fabrication des amorcez : A.-M. Villon. — Ruines khmères du Cambodge siamois : Albert Tissandier. — Les fruits du caroubier. — Hauteurs barométriques : L. Cruels. — Récréations scientifiques : Dr Z. — L'éclipse totale de lune du 11 mars 1895 observée à Angers : J. Quélin. — Académie des sciences ; séance du 18 mars 1895 : Ch. de Villedeuil. — Chronique. — Science pratique : J. L.

NOUVELLES SCIENTIFIQUES
(Supplément 17 de la Nature)

La Semaine. — Informations. — Boîte aux lettres. — Petites inventions. — Cours et Conférences. — Bibliographie.
Un numéro, 0 fr. 50.

La Nouvelle Revue

18, Boulevard Montmartre, Paris.

Directrice : Madame Juliette ADAM

PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PRIX DE l'abonnement	Paris et Seine	50 ^f	26 ^f	14 ^f
	Départements	56	29	15
	Etranger...	62	32	17

On s'abonne sans frais : dans les Bureaux de poste, les agences du Crédit Lyonnais et celles de la Société générale de France et de l'Etranger.

HERNIEUX! Adoptez la Méthode Ramogaino qui, seule donne des preuves de guérisons incontestables; elle vient de guérir : MM. Leroux, négociant à Sotteville-lès-Ronon, d'une hernie de 15 ans; Sylvain Bernard, à la Ville-aux-Dames (L.-et-L.), d'une de 8 ans; Repagner, aux Rousses (Jura), d'une de 7 ans; Pillet, forgeron, à Nieulles-Saintes (Ch.-Inf^{re}), d'une de 14 ans; M. Adam, à Nouard (Ardennes) d'une de 28 ans, etc. Ecrire à M. le Dr de l'Institut Ramogaino, à Marseille, qui envoie sa notice gratuitement.

AFFICHAGE GÉNÉRAL « DISTRIBUTION » IMPRIMÉS
L. AUDBOURG & C^o

4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra) — PARIS

La Maison L. AUDBOURG & C^o, fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Etranger. Cette maison de 1^{er} ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur toile; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.

S'adresser à M. DUEZ, DIRECTEUR
4, Rue St-Anne (Avenue de l'Opéra) Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER (15 octobre 1894)

		17	5	21	35	1125-1131
		OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS
		(1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes)	(1 ^{re} , 2 ^e classes)	(1 ^{re} classe)	(1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes)	(1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes)
PARIS.....	départ.	3 ^h 10s.	9 ^h mat	7 ^h 50s.	11 soir.	—
BRIVE.....	arrivée.	6 40	6 17	5 7	10 32	—
	départ.	6 50	6 46	5 20	1 10	7 ^h 5 soir
Gignac-Cressensac.....	arrivée.	7 28	—	—	1 48	7 43
	départ.	7 48	7 24	5 58	2 8	8 3
SOULLAC.....	arrivée.	7 53	7 27	6 1	2 14	8 11
	départ.	8 2	—	—	2 21	8 18
CAZOULÈS.....	arrivée.	8 2	—	—	2 22	8 21
	départ.	8 15	—	—	2 35	8 34
Lamothe-Fénelon.....	arrivée.	8 25	—	—	2 45	8 44
Nozac.....	départ.	8 39	7 55	6 27	3 10	8 58
GOURDON.....	arrivée.	8 49	—	—	3 10	9 8
Saint-Clair.....	départ.	9 1	—	—	3 22	9 20
Dégagnac.....	arrivée.	9 12	—	—	3 33	9 31
Thédirac-Peyrilles.....	départ.	9 23	—	—	3 45	9 43
Saint-Denis-Catus.....	arrivée.	9 32	—	—	3 54	9 52
Espère.....	départ.	9 43	8 34	7 6	4 5	10 3 soir
CAHORS.....	arrivée.	Exp. 9 58	8 40	7 16	4 20	7 30
	départ.	10 8	—	—	4 31	7 42
Sept-Ponts.....	arrivée.	10 22	—	—	4 47	8 2
	départ.	10 29	—	—	4 56	8 9
Lalbenque.....	arrivée.	11 2	9 21	7 55	5 31	8 45
Caussade.....	départ.	11 37	9 46	8 19	6 11	9 28
MONTAUBAN.....	arrivée.	11 h. 49 midi 2	9 51	8 22	6 25	—
	départ.	11 h. 39 midi 32	10 38s.	9 9	7 55	—
TOULOUSE.....	arrivée.	—	—	—	—	—

De Toulouse à Paris

		16	1140-1128	26	1126	1136	40
		EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
		(1 ^{re} classe)	(1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes)	(1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes)	(1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes)	(1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes)	(1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes)
TOULOUSE.....	départ.	2 ^h 43	—	7 ^h 5	—	9 ^h 22	6 ^h mat
MONTAUBAN.....	arrivée.	3 30	—	7 52	—	10 38	7 7
	départ.	3 37	4 15	7 59	—	10 50	7 30
Caussade.....	arrivée.	4 1	4 56	8 23	—	11 31	8 11
	départ.	—	5 38	—	—	11 13	8 50
Lalbenque.....	arrivée.	—	5 46	—	—	11 21	8 59
	départ.	—	5 58	—	—	11 33	9 11
Cieurac.....	arrivée.	4 39	6 6	9 1	—	11 41	9 20
	départ.	4 45	6 28	9 8	6 15	—	9 30
CAHORS.....	arrivée.	—	6 43	—	6 15	—	9 44
	départ.	—	6 57	—	6 28	—	9 57
Espère.....	arrivée.	—	7 12	—	6 43	—	10 11
	départ.	—	7 21	—	6 52	—	10 20
Thédirac-Peyrilles.....	arrivée.	—	7 31	—	7 1	—	10 29
	départ.	—	7 47	9 51	7 18	—	10 43
Dégagnac.....	arrivée.	5 28	7 56	—	7 27	—	10 52
	départ.	—	8 5	—	7 37	—	11 1
Saint-Clair.....	arrivée.	—	8 14	—	7 47	—	11 10
	départ.	—	8 16	—	7 49	—	11 12
GOURDON.....	arrivée.	5 51	8 23	10 14	7 57	—	11 19
	départ.	5 54	8 29	10 17	8 4	—	11 25
Lamothe-Fénelon.....	arrivée.	—	9 01	—	8 36	—	11 54
	départ.	—	9 35	10 55	9 12	—	12 27
CAZOULÈS.....	arrivée.	6 32	—	—	11 8	—	12 55
	départ.	7 3	—	—	—	—	—
SOULLAC.....	arrivée.	5 51	—	—	—	—	—
	départ.	5 54	—	—	—	—	—
Gignac-Cressensac.....	arrivée.	—	—	—	—	—	—
	départ.	—	—	—	—	—	—
BRIVE.....	arrivée.	6 32	—	—	—	—	—
	départ.	7 3	—	—	—	—	—
TOULOUSE.....	arrivée.	4 37	—	—	—	—	—

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus.	Poste.	Omnibus
CAHORS. — D.	6 40	12 50	6 40
Mercuès.....	6 54	1 47	6 54
Arrêt Douelle	6 58	—	6 58
Parnac.....	7 5	1 15	7 6
Luzoch.....	7 41	1 22	7 13
Castelfranc.....	7 23	1 33	7 24
Arrêt Prayzac	7 27	—	7 27
Puy-l'Évêque.....	7 36	1 46	7 35
Duravel.....	7 43	1 54	7 42
Soturac-Touzac.....	7 51	2 3	7 50
Fumel.....	8 3	2 18	7 59
LIBOS. — A.	8 6	2 10	8 5
BORDEAUX.....	8 51	8 11	4 34
PARIS. — Ar.	11 36	4 37	10 51

De LIBOS à CAHORS

	Poste.	Omnibus.	Omnibus
PARIS. — D.	7 50	11 3	7 38
BORDEAUX.....	6 10	—	3 34
LIBOS. — D.	8 29	3 30	9 10
Fumel.....	8 33	3 37	9 16
Soturac-Touzac.....	8 45	3 49	9 26
Duravel.....	8 52	3 58	9 33
Puy-l'Évêque.....	8 59	4 7	9 40
Arrêt Prayzac	9 6	—	9 47
Castelfranc.....	9 11	4 23	9 53
Luzoch.....	9 22	4 36	10 3
Parnac.....	9 34	4 46	10 11
Arrêt Douelle	9 36	—	10 16
Mercuès.....	9 41	4 57	10 21
CAHORS. — A.	9 53	5 15	10 37

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAHORS. — D.	7 35	1 27	5 23
Cabesant, halte	7 44	1 36	5 32
Arcambal.....	7 55	1 47	5 42
Vers.....	8 4	1 56	5 50
Saint-Géry.....	8 13	2 4	5 57
Gondouche.....	8 28	2 17	6 9
St-Cirq, halte.	8 33	2 24	6 15
St-Martin-Lab.	8 44	2 34	6 24
Calvignac, hal.	8 52	2 42	6 31
Cajarc.....	9 6	2 55	6 44
Monbrun, hal.	9 17	3 6	6 54
Touzac.....	9 27	3 16	7 5
Lamadolaine.	9 40	3 29	7 15
CAPDENAC. A.	9 52	3 41	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 47	11 10	5 23
Lamadolaine.....	7 58	11 22	5 35
Touzac.....	8 10	11 34	5 46
Monbrun, hal.	8 18	11 43	5 54
Cajarc.....	8 30	11 55	6 5
Calvignac, hal.	8 40	12 4	6 15
St-Martin-Lab.	8 48	12 14	6 25
St-Cirq, halte.	8 57	12 23	6 33
Conduché.....	9 3	12 30	6 39
Saint-Géry.....	9 18	12 45	6 53
Vers.....	9 23	12 51	6 58
Arcambal.....	9 31	1 00	7 6
Cabesant, halte.	9 41	1 11	7 16
CAHORS. — A.	9 49	1 19	7 24

TISANE DUSSOLIN

Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin.

Prix : 4^{fr} 50 le flacon. — Se trouve à Paris, chez DERBEQ, PH^{arm}, 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France. Dépôt à Cahors, pharmacie Prévot.

Ne demandez chez votre Epicier que du



TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie et de Comestibles.

Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 — PARIS.

VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocation, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT
6, Rue de la Liberté, Cahors



25 ANS DE SUCCÈS.



MAISON DE CONFIANCE
POUR
LA POSE DES DENTS
Le Redressement
à toutes les Opérations relatives
à L'ART DENTAIRE.

AUDOUARD
Chirurgien-Dentiste
16 Rue du Maréchal Brune
BRIVE (CORRÈZE)

Nota. — MAUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: AUDOUARD BRIVE.

EXPOSITION

CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU